

Payer pour recevoir son bulletin de notes

La plateforme payante Smartschool est devenue le seul moyen de communication du nursing.

Le papa d'une élève de l'IESPP, mieux connu sous le nom de Nursing à Mons, est scandalisé. Sa fille ne reçoit plus les informations de l'école, ni même son bulletin de notes car elle n'a pas payé les 11 euros destinés à la plateforme « Smartschool ». Il explique qu'on menace même de coller les élèves qui ne paient pas. « C'est du chantage ! », s'exclame le papa. Pour lui, le bulletin et les informations primordiales doivent rester en accès gratuit.

Dans l'enseignement fondamental comme dans l'enseignement secondaire, les établissements scolaires peuvent parfois réclamer certains types de frais aux parents d'élèves. La fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de l'enseignement dans notre région, le rappelle souvent, il n'est pas question d'école gratuite mais plutôt de gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire. Et dans le cas d'un papa dont la fille de 19 ans est élève à l'Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial ou Nursing, ce dernier point peut poser

question. C'est une lettre envoyée à tous les parents d'élèves à l'école qui a mis le feu aux poudres. Dans ce document, le Nursing précise que « *comme annoncé lors de l'inscription, une participation financière est réclamée pour l'accès à Smartschool pour l'année 2017-2018.* » Une

somme de 11 euros est ainsi demandée aux parents d'élèves, pour s'inscrire à cette plateforme qui donne accès à toutes les informations liées à l'école, et qui permet de suivre au jour le jour l'étudiant. À l'instar de plusieurs parents d'élèves, le papa, qui a souhaité rester anonyme, ne veut pas payer cette somme, par principe : « *Ce n'est pas la somme qui me dérange, mais devoir payer pour avoir des informations sur le suivi de ma fille et pour avoir son bulletin de notes, ce n'est pas normal ! Sur les 1.200 élèves, l'école va donc empocher 13.000 euros* » explique-t-il.

Jusqu'en janvier dernier, l'école utilisait une version gratuite de la plateforme Smartschool. Il faut maintenant déboursier 11 euros

UNE PÉRIODE D'ESSAI GRATUITE

Jusqu'au mois de janvier, les élèves utilisaient la plateforme durant une période d'essai gratuite. Mais dans le courrier adressé aux élèves, il est indiqué que si les 11 euros n'étaient pas payés avant le 8 janvier, le compte Smartschool de l'élève sera fermé. Pire encore, la plateforme étant le moyen de communication officiel de l'école, il sera impossible pour les parents d'obtenir des informations sur le suivi de leurs enfants. « *Ma fille ne sait pas quand un cours est reporté, et on n'a pas voulu lui donner son bulletin de notes ! Elle a déjà peur pour ses horaires d'exams...* »,

s'alarme le papa. « *Les éducateurs menacent les élèves de les mettre en retenue ou de les renvoyer s'ils ne paient pas la somme réclamée pour Smartschool, c'est du chantage, de la discrimination !* », ajoute-t-il. Ce parent d'élève n'est pas le seul à se plaindre du nouveau système mis en place par l'Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical, que nous avons tenté de contacter, sans succès. D'autres ont également refusé de payer et se retrouvent donc dans la même situation que ce papa désespéré.

LES PROFESSEURS AUSSI

La plateforme Smartschool n'est pas uniquement utilisée par les élèves, puisque les professeurs doivent également s'y soumettre, dans le but de noter les élèves ou encore donner des travaux supplémentaires, si besoin, aux étudiants. Et on ne peut pas dire que le projet fait l'unanimité au sein du corps enseignant... « *Les professeurs doivent également payer 6-7 euros pour l'utiliser ! Certains refusent également de le faire, c'est donc un vrai problème pour tout le monde...* »

G.H.

La Province du Hainaut

« Pas ce que j'ai demandé »

Sous l'autorité de la Province du Hainaut, l'IESPP a adopté la plateforme pour l'année scolaire 2017-2018. Contacté pour réagir suite aux déclarations de ce papa désespéré, l'inspecteur général de l'enseignement provincial, Dany Hismans, indique tout d'abord que les consignes données aux écoles participantes étaient pourtant claires : « *Nous avons décidé d'utiliser cette plate-*

forme pour deux écoles de Mons-Borinage, mais je suis très clair là-dessus, les élèves qui ne veulent pas payer, doivent recevoir l'information de manière traditionnelle, il n'y a aucune obligation de s'inscrire dans ce programme expérimental et ce papa peut me contacter pour en parler », explique Dany Hismans. Décrite par les parents d'élèves de l'IESPP, la somme de 11 euros est en fait comprise dans

les frais liés aux photocopies : « *cet argent fait partie de ce forfait, qui peut aller jusqu'à 75 euros par an. Ce n'est pas une somme que l'on rajoute et cela permet aussi d'éviter les nombreuses photocopies.* » Prenant l'exemple de l'école du futur, l'inspecteur général se montre dès lors confiant pour la suite : « *A l'école du futur, tout se passe à merveille ! Tout ce qui est publié sur la plateforme arrive*

directement chez les parents d'élèves, informés très rapidement de l'évolution de leur enfant. Avec cet outil, on est certain que les vrais destinataires de l'information sont les parents, alors qu'avec les courriers, les enfants pouvaient parfois substituer leurs cartes d'absence ou leurs notes. La plateforme dispose de plein de fonctionnalités afin d'aider l'élève, c'est le but ! », conclut Dany Hismans. ●